

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	31 756 520	0,000		33 074 000	0		
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 346 239	3,38		1 396 000	47 185	3,38	47 184,80
Taxe d'habitation additionnelle	2 565 471	10,45		2 409 000	251 741	20,45	251 740,50
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	9 534 086	31,68		10 077 000	3 192 394	31,68	3 192 393,60
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>		Total de la fiscalité additionnelle		298 926	Total	3 491 318,90

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle		
Taxe foncière non bâtie additionnelle		
Taxe d'habitation additionnelle		
CFE additionnelle		
Produits attendus		
Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)	298 926 =	
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne		
CFE unique ou de zone		
CFE éolienne		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
6 981 538	171 021	285 526	21 051	1 796 011	328 669	659 792	10 243 608

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taxes votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024
3 491 318,90		10 243 608		13 734 926,90

A NIMES
 Le 07 MARS 2024
 Pour la Direction des Finances publiques,
 FREDERIC GUIN



A Le Pour la Préfecture,

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :			
a. Personnes de condition modeste	0	0	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	4 250 796	0
c. Locaux industriels	0		0
d. Exonérations de longue durée	0		0
Taxe foncière non bâtie			
Taxe d'habitation :			
a. Dotation pour perte de THLV	0	5 731 256	0
b. Mayotte	>>>		

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	44
b. Base minimum	109 629
c. Locaux industriels	1 681 936
d. Autres allocations	4 402

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	4 250 796
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi (terres agricoles)	338 971
c. Par la loi (autres)	0
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	5 731 256

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	2 409 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	0
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	246 331
d. Bases dégrévées locaux vacants	0

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	0
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	28 369
d. Centrales hydrauliques	0
e. Transformateurs électriques	48 373
f. Stations radioélectriques	86 002
g. Installations gazières et autres	8 277

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	4 581 445
b. TVA prév. (comp. CVAE)	2 400 093
c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>

6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. 75% moyenne nationale	6,61
b. Taux maximum	>>>

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

CFE unique ou de zone	CFE éolienne
31,73	>>>
31,73	>>>
31,73	>>>
>>>	>>>

Taux maximum :

a. De droit commun	>>>
b. Dérogatoire	>>>
c. Avec rattrapage	>>>
d. Avec capitalisation	>>>
e. Avec majoration spéciale	>>>

Taux moyens pondérés :

a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	19,06
b. En cas de changement de périmètre	>>>

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES

a. Taxe foncière bâtie	>>>
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	>>>

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national	26,75
b. Taux plafond de 2024	53,50

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens des taxes foncières de 2023 :	CFE unique/de zone	CFE éolienne
a. au niveau national	>>>	>>>
b. au niveau de l'EPCI	>>>	>>>
Taux maximum de la majoration spéciale	>>>	>>>

8. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2024 au titre de laquelle... :

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

Taux moyens de référence au niveau national :

a. Taxe foncière bâtie	50,82
b. Taxe foncière non bâtie	50,82

Envoyé en préfecture le 29/03/2024
Reçu en préfecture le 29/03/2024
Publié le 29/03/2024
ID : 030-243000593-20240327-DL2024_03_27-BF